



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, code 37
Hebdos régionaux de la Capitale-Nationale

**Projet de construction du poste Duchesnay à 315-25 kV et
d'une ligne d'alimentation à 315 kV à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier**

LE BAPE ENTREPREND UNE ENQUETE

Québec, le 23 octobre 2013 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a reçu du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, M. Yves-François Blanchet, le mandat de tenir une enquête et, si les circonstances s'y prêtent, une médiation en environnement concernant le *Projet de construction du poste Duchesnay à 315-25 kV et d'une ligne d'alimentation à 315 kV à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier* par Hydro-Québec TransÉnergie. Le président du BAPE a confié ce mandat qui débutera le 28 octobre 2013, à M^{me} Anne-Marie Parent, commissaire responsable. Elle devra remettre son rapport dans les 30 jours s'il n'y a pas de médiation, et dans les 60 jours s'il y a médiation.

QU'EST-CE QU'UNE MEDIATION ?

La médiation est une démarche souple, généralement de deux mois, en vue d'aider les personnes, les groupes, les organismes ou les municipalités qui ont demandé une audience publique et le promoteur du projet à régler les différends relatifs aux répercussions du projet et à conclure une entente sur les points de désaccord. L'objet de la médiation est de favoriser le dialogue et le consensus entre les parties visées, tout en respectant l'environnement et la qualité de vie du milieu. Dans le cas où il n'y aurait pas d'entente, les requérants conservent leur droit à une audience publique. Les modalités de la médiation, telles que les rencontres avec les parties visées, sont déterminées par la médiatrice du BAPE. À la fin de son mandat, le BAPE remet au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs un rapport qui comprend les constatations et l'analyse de la médiatrice ainsi que les ententes entre les parties visées, le cas échéant. Le ministre dispose alors de 60 jours pour le rendre public. Dans le respect des requérants et du processus de médiation, les éléments du dossier seront connus au moment de la publication du rapport.

OU CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les documents relatifs au projet sont mis à la disposition de la population à la bibliothèque Anne-Hébert, 22, rue Louis-Jolliet à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier. L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 1255, rue Saint-Denis, local A-M100, ainsi que dans le site Web du BAPE à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ».

LE PROJET

Pour répondre à la demande croissante d'électricité et aux problèmes liés au poste de Val-Rose à Shannon, Hydro-Québec TransÉnergie souhaite remplacer ce dernier par un nouveau poste à 315-25 kV, le poste Duchesnay. Ce poste serait situé dans le parc industriel de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et relié au réseau par une nouvelle ligne biterne à 315 kV, en double dérivation sur les circuits qui relient le poste de la Jacques-Cartier au poste des Laurentides. Après sa mise en service, le poste de Val-Rose, sa ligne de raccordement à 69 kV et la section 230-69 kV seraient démantelés.

Le poste Duchesnay projeté comprendrait :

- deux transformateurs à 315-25 kV ;
- trois disjoncteurs à 315 kV isolés au gaz SF6 ;
- une canalisation souterraine comprenant des conduits à 25 kV ;
- deux portiques d'entrée de 28 m de hauteur ;
- un bâtiment de commande d'environ 220 m².

La ligne d'alimentation à 315 kV aurait une longueur de 3,8 km. Elle serait construite sur des pylônes à treillis, cependant, des pylônes classiques seraient utilisés en milieu forestier et des pylônes à encombrement réduit en milieu agricole.

Le coût du projet est estimé à 46,5 M\$ dont 31,3 M\$ pour le poste et 15,2 M\$ pour la ligne. La mise en service est prévue pour l'automne 2015.

QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme public et neutre qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. Il a pour mission d'éclairer la décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects biophysique, social et économique.

Pour réaliser cette mission fondamentale, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Julie Olivier, au 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732 poste 539, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : ligne-poste-scj@bape.gouv.qc.ca.

Source : Julie Olivier
Conseillère en communication
418 643-7447 ou 1 800 463-4732 poste 539
ligne-poste-scj@bape.gouv.qc.ca